



### PROCES - VERBAL DE LA SEANCE DU 17 décembre 2018

La séance est ouverte à 20 heures. Monsieur le Maire constate que les conseillers ont été invités par écrit le 11 décembre 2018

#### A l'ouverture de la séance sont présents :

**Patrice DIETLER**, Maire, Mesdames et Messieurs ROTH Marie-Claude, HALTER Gérard, adjoints, WICK Albert, DESCROIX Véronique, HELFRICH Karine, WENDLING Béatrice, KERN Simone, LECHNER Karine, NAUDIN Pierre, SCHULZ André, HOUDE Laurent, SCHMIDT Régine, BECKER Gérard, conseillers élus le 23 mars 2014.

Est absent : M. BALTZER Jean-Michel, ayant donné procuration à M. DIETLER Patrice

Les membres approuvent le procès-verbal de la précédente séance.

VU que la moitié des membres est présente, le Conseil Municipal a qualité de délibération valide.  
Il désigne en son sein comme secrétaire de séance **Mme WENDLING Béatrice**

#### **Avant de débiter la séance, M. Le Maire sollicite l'accord des conseillers quant au rajout du point:**

2018-07-10° Avenant n°1 convention de transfert du service d'incendie et de secours de la commune de Kirrwiller vers le SDIS.

Accord est donné

#### **ORDRE DU JOUR**

2018-07-01°) Mise en conformité accessibilité des bâtiments communaux : Avenant n°1 lot 03 revêtement de sol – faïences

2018-07-02°) Opposition au transfert obligatoire des compétences « eau » et assainissement »

2018-07-03°) Versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre pour les investissements qu'elle a réalisés en 2016 en matière d'éclairage public

2018-07-04°) Délibération modificative

2018-07-05°) Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :

2018-07-05a°) Périmètre zone UX

2018-07-05b°) Périmètre Zone AC

2018-07-06°) Chèque cadeau – Noël des enfants

2018-07-07°) Travaux d'aménagement de sécurité en traverse de la commune

2018-07-08°) Panneaux plan commune et indication commerces locaux

2018-07-09°) Engagement, liquidation et mandatement de certaines dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2019

2018-07-10°) Avenant n°1 convention de transfert du service d'incendie et de secours de la commune de Kirrwiller vers le SDIS.

2018-07-11°) Divers et informations :

- Congés de fin d'année – fermeture du secrétariat
- Contrôle poubelle tri par les ambassadeurs du tri du SMICTOM

**2018-07-01°) Mise en conformité accessibilité des bâtiments communaux : Avenant n°1 lot 03 revêtement de sol – faïences :**

Présentation est faite de l'avenant n°1 en plus-value **d'un montant de 450,00 € HT** pour la reprise de carrelage y compris préparation de carrelage mural en 15/15 jaune brillant suite au déplacement des auges par le lot sanitaire.

***Après délibération, le conseil Municipal DECIDE :***

- D'approuver l'avenant n° 1 au marché de travaux du lot n°3 « revêtements de sols/faïence » - titulaire Ets DIPOL SA de Geispolsheim d'un montant de 450,-€ HT »
- De prendre acte que la prise en compte de cet avenant a une répercussion sur le montant initial du marché qui passe de 4.394,35 € HT à 4.844,35 € HT soit + 10,02 %,
- D'autoriser M. Le Maire à signer les documents se rattachant à cette décision,
- D'imputer la dépense à l'article 21318

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

**2018-07-02°) Opposition au transfert obligatoire des compétences « eau » et assainissement » :**

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

**Vu** la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en oeuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes

**Après délibération, le Conseil Municipal décide**

- de S'OPPOSER** au transfert obligatoire, résultant du IV de l'article 64 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, des compétences « Eau » et « Assainissement » à la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre ;
- de PRECISER** que le transfert obligatoire de ces deux compétences interviendra le 1er janvier 2026.

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

**2018-07-03°) Versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre pour les investissements qu'elle a réalisés en 2016 en matière d'éclairage public :**

**VU** l'alinéa V de l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les investissements mentionnés ci-dessous réalisés par la Communauté de Communes en matière d'éclairage public en 2016 dans la commune de Kirrwiller,

**VU** la délibération n° 3.7 du Conseil communautaire du 25/10/18,

***Après délibération, le conseil Municipal DECIDE :***

**\* de VERSER** à la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre un fonds de concours communal d'un montant de **1 935,67 €** pour les investissements qu'elle a réalisés dans la commune en 2016 en matière d'éclairage public ;

**\* D'amortir** la dépense en 1 an en 2019

**\* de PRECISER** que le plan de financement de ces investissements est le suivant :

- Investissements suite à sinistres

- Dépenses H.T. :

- Mât + luminaire n°80 rue du Coteau : 1 216,80 €
- Lanterne n°97 rue du puits : 811,20 €

-----  
**2 028,00 €**

- Recettes :

- Remboursement assurance : 767,60 € 37,85 %
- Communauté de Communes : 630,20 € 31,075 %
- Commune de Kirrwiller : 630,20 € 31,075 %

-----  
**2 028,00 €**

- Autres investissements
  - Dépenses H.T. : Ext<sup>o</sup> du réseau E.P. Parking de la Salle des Fêtes : 1 mât + 1 lum. : **2 610,95 €**
  - Recettes :
 

▪ Communauté de Communes :	1 305,48 €	50,00 %
▪ Commune de Kirrwiller :	1 305,47 €	50,00 %
<b>Total :</b>	2 610,95 €	100,00 %

Soit un fonds de concours total de 630,20 € + 1 305,47 € = **1 935,67 €**

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

**2018-07-04°) Délibération modificative :**

Considérant que la taxe additionnelle aux droits de mutation (article 7482) a fait l'objet d'un versement de 25.904,55 € sur le compte de la commune, alors que seuls 20.000,- € avaient été budgétisés, il est proposé de valider la délibération modificative suivante :

- Article 7482 - chap. 74 Taxe add. Droits de mutation : + 5.904,55 €
- Article 60612 – chap. 11- Energie électricité + 924,55 €
- Article 60628 – chap. 11- Autres fournitures non stockées +500,00 €
- Article 61522 – chap. 11- Entretien et réparations sur bâtiments +500,00 €
- Article 61551 – chap. 11- Entretien et réparation sur matériels roulants + 500,00€
- Article 611– chap. 11- Contrats de prestation de services + 1.000,00 €
- Article 6261 – chap. 11- Frais d'affranchissement + 500,00 €
- Article 6262 – chap. 11- Frais de télécommunications + 500,00 €
- Article 6411 – chap. 11- Personnel titulaire + 1.230,00 €
- Article 6454 – chap. 11- cotisations aux ASSEDIC + 100,00 €
- Article 6474 – chap. 11- Versement aux œuvres sociales + 150,00 €

***Après délibération, le conseil Municipal DECIDE :***

- De valider la décision modificative susmentionnée,
- D'autoriser Mme Le Maire à émettre les pièces comptables nécessaires.

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

**2018-07-05°) Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :**

2018-07-05a°) Périmètre zone UX :

**Il est décidé de reporter cette délibération à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal**

2018-07-05b°) Périmètre Zone AC :

**Il est décidé de reporter cette délibération à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal**

**2018-07-06°) Chèque cadeau – Noël des enfants :**

M. Le Maire informe que le principe de remise d'un bon d'achat de 13,-€ à tous les enfants domiciliés dans la commune âgés de 3 à 10 ans a été reconduit pour 2018. Ces bons d'achat sont valables chez LILEBUL à BOUXWILLER et HELFRICH FARRJOP à Kirrwiller jusqu'au 31 janvier 2019. Ils ont été distribués la semaine dernière pour le Noël 2018.

M. Le maire propose de porter le montant de ces bons d'achat à 15,-€ compter du Noël 2019.

***Après délibération, le conseil Municipal DECIDE :***

- D'approuver un montant de 15,-€ par enfant à offrir sous forme de bon d'achat aux enfants âgés de 3 à 10 ans, domiciliés dans la commune,
- D'approuver la validité de ces bons auprès des entreprises LILEBUL de Bouxwiller et HELFRICH FARRJOP de Kirrwiller.

**APPROUVE A MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS (1 abstention)**

### **2018-07-07°) Travaux d'aménagement de sécurité en traverse de la commune :**

M. Le Maire rappelle la délibération n°5 du 23 octobre dernier par laquelle il avait décidé de réunir la commission voirie début novembre afin d'étudier les différentes possibilités d'aménagement de la traversée de Kirrwiller et notamment la mise en œuvre d'écluses en entrée d'agglomération côté Ouest et côté Sud. M. LEZAIRE, responsable du CTCD67 de Bouxwiller était également présent à cette réunion pour répondre aux éventuels questionnements d'ordre technique.

A l'issue de la réunion de travail, le principe de mise en œuvre des écluses en entrée d'agglomération recueille un avis favorable des membres de la commission avec quelques demandes d'adaptation néanmoins, tandis que le problème de la gestion du stationnement sur la rue Principale nécessite toutefois d'être étudié plus précisément. M. LEZAIRE présentera prochainement une proposition à ce sujet.

Considérant les contraintes techniques et financières, la commission a également écarté la possibilité de mise en œuvre d'un giratoire à hauteur de l'intersection de la départementale RD69 (en venant de Ringendorf) et la RD 91 (rue Principale).

Devant l'école : considérant les contraintes d'accès aux propriétés avoisinantes et le coût important engendré par ces travaux, il a été décidé de ne pas retenir le principe de mise en œuvre d'un plateau surélevé au droit de la sortie de l'école, mais plutôt de proposer un aménagement qui viserait à sécuriser le cheminement des piétons et de trouver une solution pour éviter le stationnement des automobilistes à proximité de la zone école.

Ces travaux seront à nouveau débattus lors d'une prochaine réunion du conseil municipal, dès que le CTCD67 aura finalisé la fiche technique des travaux prenant en compte les remarques et demandes émises par la commission lors de la réunion du 9 novembre.

**PAS DE VOTE**

### **2018-07-08°) Panneaux plan commune et indication commerces locaux :**

M. Le Maire expose que le panneau de « plan commune » installé au niveau de la rue Principale est vétuste et que les informations qui y figurent ne sont plus d'actualité. Plusieurs commerces et services nouveaux installés à Kirrwiller n'y figurent pas. Ce manque d'informations est problématique, et pour les nombreux touristes de passage à Kirrwiller, et pour les commerces locaux ou tout simplement pour les utilisateurs de la salle des fêtes.

**Après délibération, le conseil Municipal DECIDE :**

- De faire réaliser un nouveau plan de la commune à apposer en centre village en y indiquant la localisation des services publics, commerces locaux et salle des fêtes,
- De rajouter un panneau indicatif « salle des fêtes » au carrefour de la rue Principale et de la rue de Modern
- De prévoir la dépense au chapitre 21 du BP 2019

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

### **2018-07-09°) Engagement, liquidation et mandatement de certaines dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2019 :**

L'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que, « *dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la **section de fonctionnement** dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des **annuités de la dette** venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, **sur autorisation de l'organe délibérant**, engager, liquider et mandater des **dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts** au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus et les crédits correspondants, sont inscrits au budget lors de son adoption.*

*Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus ».*

**M. Le Maire propose d'instaurer ce dispositif dans l'attente du vote du budget primitive 2019.**

**Vu** l'article L1612.-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Après délibération, le conseil Municipal DECIDE :**

- D'autoriser M. Le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du

Budget Primitif 2019 de la Commune de Kirrwiller comme suit :

Chapitres budgétaires		Prévisions budgétaires 2018	Autorisations 2019 (*)
21	Immobilisations corporelles	257.275,10 €	64.318,77 €
<b>Total</b>		<b>257.275,10 €</b>	<b>64.318,77 €</b>

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

**2018-07-10°) Avenant n°1 convention de transfert du service d'incendie et de secours de la commune de Kirrwiller vers le SDIS :**

Par délibération du 27 novembre 2018, le Bureau du Conseil d'Administration du SDIS a approuvé les termes de l'avenant n°1 à conclure pour la suppression des annexes 4 et 5 de la convention de transfert du 23 janvier 2008, afin d'acter la rétrocession à la commune de Kirrwiller du dépôt d'incendie mis à disposition du SDIS. Cette décision fait suite au rattachement de la section de sapeurs-pompiers de Kirrwiller au centre de secours de Bouxwiller, siège de l'unité territoriale, effectif au 1<sup>er</sup> décembre 2018.

La commune de Kirrwiller est également appelée à se prononcer sur l'approbation de cet avenant.

Considérant que le SDIS a restitué à la commune de Kirrwiller à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018, le dépôt d'incendie sis 49, rue Principale, qui avait été mis à la disposition du SDIS,

**Après délibération, le conseil Municipal DECIDE :**

- D'approuver les termes de l'avenant n°1 pour la suppression des annexes 4 et 5 de la convention de transfert du 23 janvier 2008, afin d'acter la rétrocession à la commune de Kirrwiller du dépôt d'incendie mis à disposition du SDIS. Cette décision fait suite au rattachement de la section de sapeurs-pompiers de Kirrwiller au centre de secours de Bouxwiller, siège de l'unité territoriale, effectif au 1<sup>er</sup> décembre 2018.

**APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

**2018-07-11°) Divers et informations :**

- Congés de fin d'année – fermeture du secrétariat de mairie du lundi 24 décembre 2018 au mercredi 2 janvier 2019 inclus.
- Contrôle poubelle tri par les ambassadeurs du tri du SMICTOM : le SMICTOM a effectué des contrôles de poubelles de tri dans les rues de Hochfelden, des Vignes, de Modern, de Buswiller et des Sapins. De nombreuses erreurs de tri ont encore été constatées et 11 bacs sur 30 n'ont de ce fait pas été relevés par le camion de ramassage. Il est rappelé à chacun de veiller au bon tri des déchets et de ne pas mettre tout et n'importe quoi dans les poubelles de tri !
- Repas de Noël des séniors 2019 : M. Le Maire expose le choix du menu pour le repas du 19 janvier 2019, ainsi que l'animation qui a été retenue
- Logement communal et local de l'ex centre de secours : Mme WISSER Aurélie, architecte conseil du Parc Régional des Vosges du Nord, a visité le logement libéré au-dessus du presbytère catholique ainsi que le centre de secours afin d'établir un diagnostic conseil pour le réaménagement de ces espaces avec prise en compte des contraintes liées à la réglementation. Une présentation de l'étude sera faite aux conseillers dès finalisation par Mme WISSER afin de voir quelles orientations d'aménagement seront retenues et d'en inscrire les dépenses prévisionnelles au budget 2019.

La séance est levée à 21h05.